Savoir trier

Vous disposez d'un lieu d'apport volontaire sur notre territoire communal :

Centre de Cox – Place des Potiers.

À chaque couleur correspond une famille de déchets :

- **jaune** pour les bouteilles en plastique, boîtes métal et briques
- **bleu** pour les cartons et journaux
- **vert** pour le verre

Conteneurs Jaunes

Déposez les bouteilles et flacons en plastique, les emballages métalliques et les briques alimentaires :

- Les bouteilles et flacons, en plastique transparent ou opaque, avec leurs bouchons
- Ceux ayant contenu des liquides alimentaires (eau, lait, jus de fruit, soda, cubitainer de vin), des produits d'hygiène (shampooing, gel douche, bain moussant, lait de toilette), ou des produits d'entretien (lessives, adoucissants, produits pour les vitres, la vaisselle, les sols, détergents et crèmes à récurer, produits nettoyants WC, eau de Javel).
- Les emballages en acier et en aluminium sont recyclables et doivent être déposés dans les conteneurs jaunes. Sont concernés : les boîtes de conserve, les bidons de sirop, les boîtes de boissons (soda, bière...), les boîtes pour aliments (chocolat en poudre, lait infantile...), les aérosols (crème chantilly, désodorisant, laque, mousse à raser), les barquettes d'aliments surgelés et les boîtes d'aliments pour animaux.

En revanche les emballages en aluminium souple (paquets de gâteaux apéritifs, papier de protection du chocolat, des barres céréalières, etc.) doivent être déposés dans les ordures ménagères.

Conteneurs Bleus

Déposez les emballages en carton et les journaux, revues et magazines :

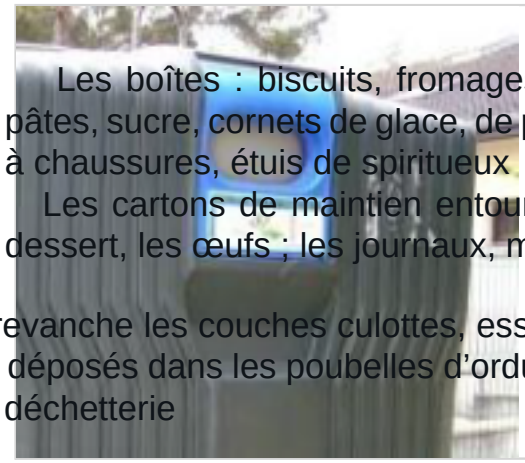

- Les boîtes : biscuits, fromages en portion, barils de lessive, céréales, biscottes, riz, pâtes, sucre, cornets de glace, de produits surgelés, de légumes secs, de chocolats, boîtes à chaussures, étuis de spiritueux
- Les cartons de maintien entourant les canettes de boissons, les yaourts, les crèmes dessert, les œufs ; les journaux, magazines, revues, publicités…

En revanche les couches culottes, essuie-tout, mouchoirs et les enveloppes à fenêtre doivent être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères. Les gros cartons doivent être déposés à la déchetterie

Conteneurs Verts

Déposez les emballages en verre :

Les bouteilles en verre de vin, de champagne, de mousseux, d'apéritif, de digestif, de bière, d'eau, de jus de fruits ou jus de légumes, d'huile, de vinaigre (sans bouchon ni capsule), les pots de confiture, de compote, de miel, d'aliments pour bébé, de moutarde, de mayonnaise, de sauce, d'épices, d'aromates (laurier, cannelle, thym…), de condiments (poivre, cornichons…), de café soluble

- Les bocaux de fruits au sirop, de légumes, de crudités, de plats cuisinés, de cornichons, d'olives, d'anchois.

En revanche sont absolument interdits les objets suivants : vases, vaisselle, céramique, ampoules, néons, vitres, pare-brise ; **seul le verre d'emballage alimentaire doit être déposé dans les conteneurs**

Les déchets interdits pour votre poubelle !

- Les piles, les batteries ou les *ampoules* : vous pouvez les recycler via des filières spéciales. Il existe beaucoup de points de collecte dans des supermarchés notamment.
- Les capsules en *aluminium* pour le café : elles peuvent être ramenées au vendeur qui les prend alors en charge pour les rediriger vers une filière de recyclage appropriée.
- Les déchets d'équipements électr***oniques*** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- Les *huiles* alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou un distributeur.

Le personnel des centres de tri travaillant manuellement, ***ne jetez aucun objet piquant, toxique ou dangereux dans les conteneurs pour éviter blessures ou accidents.***

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER VOS EMBALLAGES EN DEHORS DES CONTENEURS